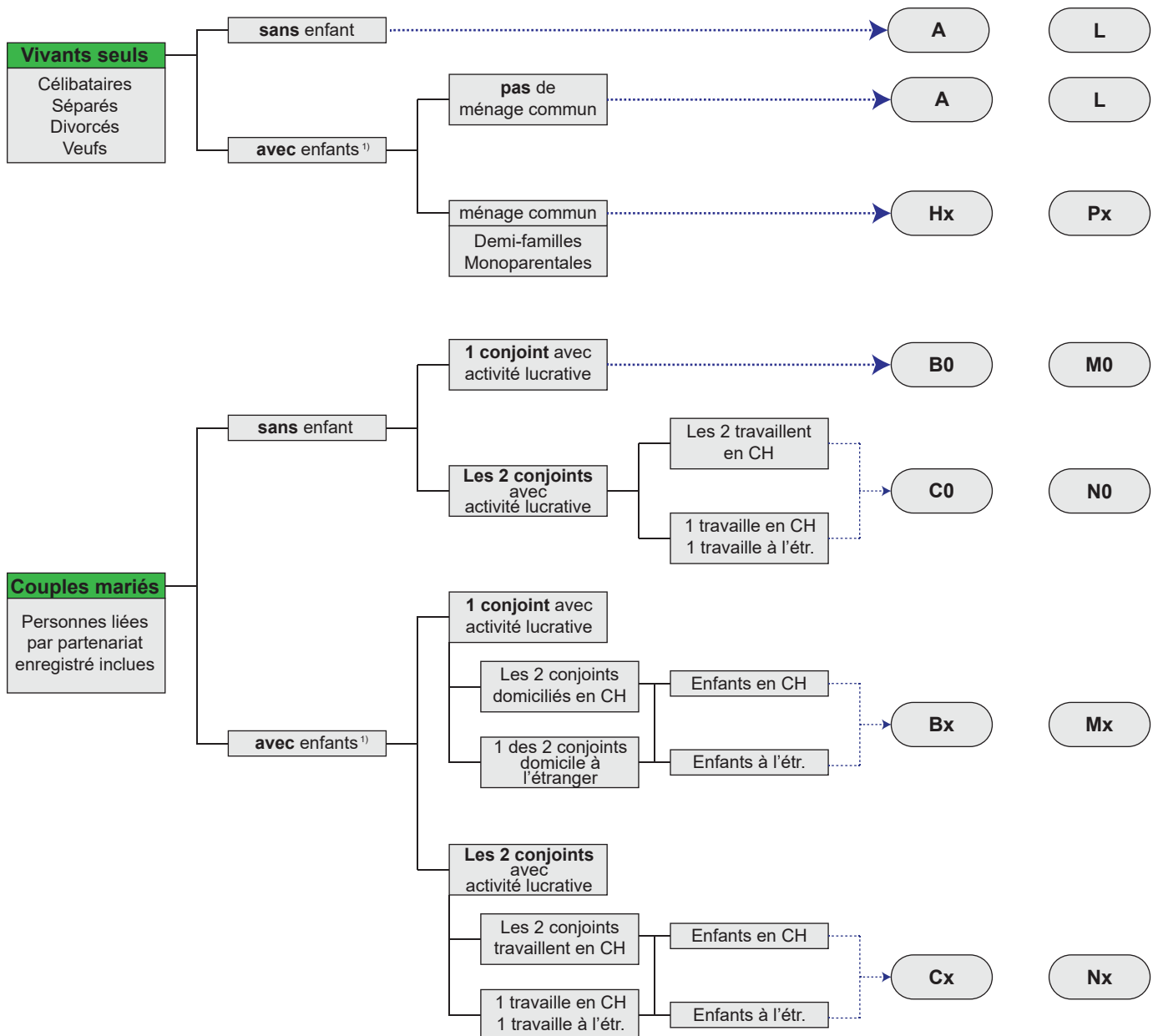


Etat civil	Critères de classification	Barème	Barème front. DE
------------	----------------------------	--------	------------------

x = nombre d'enfants



<sup>1)</sup> **enfants** = Mineur sous autorité parentale (vivant en ménage commun) et/ou Majeur en formation initiale, pour lequel le sourcier assume pleinement l'entretien

**Précisions** Dans certaines circonstances particulières, une déduction pour enfant supplémentaire en faveur de personnes versant une pension alimentaire peut être accordée sur demande.

Les taux des barèmes A, B, C et H sont indiqués dès la page 34.

Les taux des barèmes L, M, N et P sont identiques aux barèmes A, B, C et H, mais plafonnés à 4.5%.